



Garantie douche à l'italienne.

Par **NaG34**, le **27/06/2016** à **15:26**

Bonjour,

Ma copine chez qui j'habite a fait installer il y a un peu plus de 2 ans une douche à l'italienne par un plombier.

Elle était âgée de 75 ans, elle a donc demandé à être aidée financièrement par le Conseil Général et sa Caisse de retraite complémentaire. Rapidement des petits carreaux de céramique posés sur le sol se sont décollés, je les ai recollés plusieurs fois et en ayant marre elle a contacté le plombier qui est revenu en recoller sans avoir de meilleur résultat que moi. Comme je faisais l'étanchéité d'un balcon avec du "DIP ETANCHE", l'idée m'est venue d'utiliser ce produit après l'avoir teinté avec les conseils du fabricant pour étancher la douche. Les petits carreaux ne se décollaient plus mais on pouvait observer l'humidité apparaître sous le dip étanche.

C'est donc bien un défaut de conception mais comment faire pour faire marcher une assurance?

Merci pour vos réponses.